MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 3922 du 5 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ1805768S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22375 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727030S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er avril 2018 :

Langlois Benoît	NIGEND : 161 761	NLS : 8 018 748

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er avril 2018 :

Vergé Frédéric	NIGEND : 179 474	NLS : 8 031 222
Parent Bruno	NIGEND : 113 571	NLS : 5 191 888

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2018 :

Carles Fanny	NIGEND : 310 113	NLS : 8 107 081

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2018.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. Striebig